

Mairie de Sancergues
18140



8 rue Hubert Gouvernel

Tel : 0248727042

Fax : 0248728321

mairie.sancergues@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION D'ACCES

Lieu : Marais

Commune : SANCERGUES

Arrêté n° 17/2022/IA

Le maire de la commune de Sancergues ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu l'état des arbres du Marais constaté par Monsieur le Maire et ses adjoints le 12 juillet 2022,

Considérant que pour assurer la sécurité de tous : piétons, promeneurs...

Considérant que l'état de dégradation suite à de récentes chutes de branches d'arbres au Marais, le risque de danger pour le public a été formellement identifié par un professionnel,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au Marais demeure strictement interdit à toute personne non autorisée à partir du 13 juillet 2022 et ce pour une durée indéterminée.

Article 2 : De ce fait, la projection du feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet 2022 est annulée.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur.

Fait à Sancergues, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE.

